

18/09  
2022

*La nuit, laissons le  
ciel nous éclairer*

## Extinction de l'éclairage public

À partir du 18 septembre, les éclairages publics de Saint-Just seront éteints de 00h à 5h30.

**Pourquoi ?** Pour lutter contre la pollution lumineuse, réaliser des économies d'énergie, respecter la faune nocturne et pour (re)voir les étoiles.



# Quels sont les avantages ?

## limiter la pollution lumineuse

- ★ **Les lumières empêchent de voir le ciel** et d'observer les astres. La majorité des enfants du monde actuel n'a jamais vu la Voie Lactée...
- ★ **L'éclairage nocturne a un effet néfaste sur notre cycle de sommeil.** En effet, trop de lumière la nuit affecte la sécrétion de la mélatonine, conduisant à de fréquents troubles du sommeil.

## Faire des économies d'énergie

- ★ **L'éclairage public représente environ 35% des factures d'une commune.** Notre commune fera des économies substantielles, juste avec une réduction de la durée d'éclairage. Les économies réalisées pourront être utilisées pour d'autres projets communaux.
- ★ Aujourd'hui le gouvernement demande un effort aux Français pour économiser l'énergie. **Il est donc nécessaire que les communes participent à la sobriété générale.**



## Préserver la biodiversité

- ★ **Cela permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les déchets toxiques, de préserver les ressources naturelles et de diminuer la dépendance aux sources d'énergie importées** (pétrole, uranium, gaz, etc.) et de protéger la biodiversité.
- ★ **La pollution lumineuse est la 2e cause de disparition des insectes après les pesticides.** Les oiseaux et les mammifères sont aussi affectés parce que trop attirés ou au contraire repoussés par les zones éclairées, perturbant leurs capacités à se nourrir, à se reproduire...

# Un quotidien inchangé



## La sécurité

- ★ Selon les chiffres disponibles de l'Observatoire national de la délinquance et des ripostes pénales (ONDRP), **près de 80 % des vols et agressions ont lieu en plein jour**. L'extinction lumineuse ne favorise pas les cambriolages puisqu'un cambrioleur a besoin de lumière pour pouvoir se repérer.
- ★ Il est aujourd'hui prouvé qu'en zone éteinte, les conducteurs lèvent le pied et sont plus prudents. **Les accidents sont donc moins fréquents et surtout moins graves.**

## Le Pays de Lunel impliqué

- ★ L'implication de notre commune dans cette nouvelle organisation de vie est **en cohérence avec les mesures prises pour améliorer le cadre de vie des Saint-Justois.**
- ★ **Plusieurs communes du Pays de Lunel participent à cette démarche** écologique, économique et sociétale : Entre-Vignes, Saussines, Lunel-Viel, Boisseron...

L'extinction nocturne est une mesure de bon sens qui consiste à ne pas éclairer inutilement nos quartiers en coeur de nuit quand les besoins humains sont quasi nuls.

**CHANGEONS NOTRE REGARD SUR LA LUMIÈRE ARTIFICIELLE, ET NE LA LAISSONS PLUS ALLUMÉE COMME ON LAISSERAIT UN ROBINET OUVERT INUTILEMENT.**

**Période test du 18 septembre 2022 au 18 septembre 2023**

*La nuit, laissons le ciel nous éclairer...*



Ce défi a pour but de *sensibiliser les citoyens* aux impacts des activités humaines sur la biodiversité, sur notre propre santé, sur le gaspillage énergétique et sur le réchauffement climatique.

*Mairie de Saint-Just*

[www.saintjust34.com](http://www.saintjust34.com)

2, avenue Gabriel Péri 34400 SAINT-JUST